



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
 Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
 Enseignement obligatoire
Etablissement primaire Pré-du-Camp, Le-Sapay

Compte-rendu

Instance participative – n° 1

mardi 10 octobre 2017

Horaire :	19h00 à 21h00	Lieu : Ecole Le-Sapay Bibliothèque (rez-inférieur)
Présent-e-s :	Représentant-e-s des parents : D. ROSSI, S. BOSSY (Pré-du-Camp) ; J. PETRO (Le-Sapay) Représentant-e-s des enseignant-e-s : C. FRESARD, A. GAUTIER (Le-Sapay); S. HAIRER, M. SCHLOSSER (Pré-du-Camp) G. SCHWARZ, responsable de secteur du GIAP C. RAMBACH, service de l'enfance (Plan-les-Ouates) F. ORTEL, directrice d'établissement	
Invité :		
Excusés :	D. DEMIERRE, responsable de l'action sociale, commune de Lancy D. KOVALIV CARRON, responsable du service de l'enfance (Plan-les-Ouates) B. BOURGIN, représentante des parents (Le-Sapay) X. MAGNIN, conseiller administratif de la commune de Plan-les-Ouates	
Prise de notes :	J. MARQUIS, secrétaire de l'établissement	

1. **Accueil**

Mme Fabienne ORTEL ouvre la séance à 19h00 et souhaite la bienvenue à tous.

La Dir-E excuse les absences de M. X. MAGNIN, conseiller administratif de la commune de Plan-Les-Ouates, de Mme D. KOVALIV CARRON, responsable du service de l'enfance (Plan-les-Ouates), M. D. DEMIERRE, responsable de l'action sociale de la Commune de Lancy et de Mme B. BOURGIN, représentante des parents (Le-Sapay).

La Dir-E rappelle que les instances participatives auront lieu à la bibliothèque du Sapay en alternance avec la Biplan de Pré-du-Camp.

2. **Approbation du compte-rendu du 16.5.17**

Le compte-rendu est approuvé.

3. **Instance participative**

La Dir-E propose 4 séances par année dont une séance avec les enfants.

Dans les grandes lignes, les instances participatives visent à garantir l'échange entre les différents partenaires de l'école. Ce qui change fondamentalement dans cette nouvelle formule, ce sont les élections qui n'ont plus lieu. La directive entrée en vigueur a été allégée et est commentée durant la séance du jour :

- Ces instances sont un espace d'information, de consultation et de proposition : c'est un lieu d'échanges visant à mieux comprendre les préoccupations des uns et des autres, au bénéfice de l'encadrement des élèves.
- Une représentante de l'APEPLO signale que l'association des parents doit être représentée : ce n'est pas forcément une personne du comité de l'APE qui est désignée par les parents.
- Un représentant des enseignants s'étonne que les enseignants représentent également le partenaire SPG (société pédagogique genevoise).

4. Quelques informations de rentrée

Quelques chiffres

La Dir-E précise que :

- dans l'école Le-Sapay 3 classes ont été ouvertes alors qu'à Pré-du-Camp une a été fermée ;
- Il y a quelque 289 élèves au Sapay et 327 à PDC, soit au total 616 élèves.

La Dir-E rappelle qu'avec les immeubles qui se construisent chemin de Compostelle, l'année risque d'être compliquée. Si elle obtient des ressources supplémentaires (en fonction de l'arrivée de nouveaux élèves), elle pourrait ouvrir une classe supplémentaire au Sapay, mais cela risque de conduire à la recomposition d'une bonne partie des autres classes, ce qui n'est pas souhaitable à priori.

Devoirs surveillés :

- au Sapay, il y a environ 75 élèves ;
- à Pré-du-Camp, il y en a quelque 48, plus 16 en soutien pédagogique hors temps d'enseignement.

Tous les groupes de devoirs surveillés sont tenus par des enseignants sauf un par une remplaçante. Les groupes de soutien sont des groupes formés par des enseignants qui estiment que certains élèves ont besoin de soutien concernant prioritairement l'organisation du travail, les mathématiques ou la lecture.

4. Divers

Tournus de représentation

Mme Rossi précise qu'elle ne sera pas forcément toujours présente aux instances participatives pour l'APE. Elle demande si elle peut diffuser les comptes rendus. La Dir-E rappelle que les versions provisoires restent à traiter au niveau des membres réguliers puisque certaines personnes qui pourraient y apporter des modifications. Les comptes rendus définitifs sont tous placés sur ETIDEP (espace public) sur le site de PDC/Le-Sapay dès qu'ils sont validés. Les représentant-e-s ou délégués sont invités à diffuser les versions définitives auprès de leurs instances respectives.

Porte d'entrée à Pré-du-Camp

Dans le bâtiment (n°11), il y a parfois des petits qui rencontrent des difficultés à ouvrir la porte (latérale, sous le préau couvert), car il n'y a pas de ralentisseurs. Une enseignante suggère qu'un « bloqueur de porte » puisse être installé pour que la porte reste ouverte pendant la sortie des petits. La commune va regarder ce qui peut être fait. *Durant les vacances d'automne, la porte a été changée et sa maniabilité est désormais meilleure (ndlr).*

Propreté des préaux – Pré-du-Camp

Souvent, après les week-ends, les représentant-e-s des parents constatent de nombreux débris dans le préau (mégots, bouteilles d'alcool). La Dir-E informe les participants qu'elle n'a pas reçu de témoignage des concierges ou d'autres personnes concernant la propreté du préau, en ce début d'année. Elle invite les différents partenaires à lui signaler leurs constats dès que possible, pour que les informations circulent et les régulations soient faites dans les meilleurs délais.

Elle rappelle les modalités de nettoyage: le concierge (quotidiennement) et la voirie (nettoyage le mercredi après-midi).

La déléguée de la commune précise que dès que la Dir-E signale au service des problèmes (débris de verre par exemple), les services communaux sont mobilisés et interviennent dans les meilleurs délais.

Concernant les mégots, des partenaires estiment que les cendriers ne sont pas suffisants : ce sont tous les citoyens qu'il faudrait sensibiliser pour rappeler les gestes à respecter pour garantir la propreté des lieux publics.

Une représentante des enseignants rappelle que les enfants sont les premiers « lanceurs d'alerte ». Les élèves des surveillants des deux écoles sont priés de ramasser leurs éventuels détrituts à la fin de chaque récréation (sans toucher aux détrituts des adultes – tels les mégots). Les enseignant-e-s sont très attentifs à la propreté du préau et rappellent régulièrement les règles aux élèves.

Propreté des préaux – Le-Sapay

Une pince à déchets avait été demandée l'an dernier au groupement intercommunal et cette commande avait été réalisée (d'après les informations reçues par la Dir-E). Il faudrait que cet outil soit désormais mis à disposition. La taille des poubelles est aussi un point à revoir, car elles débordent souvent.

Poste d'Administrateur-trice du groupement intercommunal Le Sapay

Plus de 300 dossiers sont en cours d'analyse et des informations suivront.

Civils traversant les préaux

Une représentante des parents relève que le préau de PDC est grand et que des civils le traversent parfois pendant les récréations. Elle se demande si cela pose des problèmes.

Une représentante des enseignant-e-s rappelle que les problèmes sont rares : en général les personnes ne restent pas. Toutes les personnes sont interpellées par les surveillant-e-s pour rappeler la règle : les préaux sont réservés aux enfants pendant les récréations. En général, les personnes comprennent la demande et circulent. Il y a parfois des problèmes avec des cyclistes, car la nécessité de pousser le vélo est rappelée, ce qui n'est pas toujours bien compris.

Lorsque les citoyens passent avec des chiens, c'est aussi plus problématique. Il faut appeler les APM quand c'est le cas et ces derniers sont assez réactifs.

Pour informer au mieux les citoyens, une signalétique mérite d'être visible et claire aux abords des préaux.

Au niveau de la commune, la déléguée précise qu'une réflexion globale sur une signalétique est étudiée. Les analyses touchent plusieurs services et sont en cours pour garantir une cohérence sur l'ensemble du territoire communal.

Patrouilleurs-euses scolaires

Les représentants des parents estiment que, vers le chemin de la Milice, la sécurité n'est pas suffisante pour les enfants qui rentrent chez eux. Les parents souhaitent qu'une patrouilleuse scolaire soit présente.

La Dir-E rappelle que les décisions relatives à la présence de patrouilleuses relève à la fois de recommandations cantonales (basées sur des critères variés) et de choix des autorités communales. A l'ouverture de l'école du Sapay (sur la route de la Chapelle), des situations dangereuses avaient été identifiées par les partenaires et la commune de Lancy avait pris la décision, après analyse, de poster une patrouilleuse au croisement avec le chemin de Compostelle.

Mme Rambach va relayer l'inquiétude des représentants des parents auprès du service communal en charge des patrouilleuses scolaires et vérifier les critères choisis de leurs emplacements sur le chemin de l'école. Ceux-ci permettraient de justifier (ou non), la nécessité de la présence d'une patrouilleuse scolaire supplémentaire.

5. Prochaines dates d'instances participatives

mardi 9 janvier 2018 à PDC 19h

mardi 10 avril avec les enfants au Sapay 18 heures

mardi 29 mai à PDC 19h

La séance est levée à : 21h25.

La Dir-E invite les participant-e-s au buffet offert.